# Politiques de l'emploi et de la formation en Région wallonne : que nous enseignent les budgets publics ?

Sabrine Cipriano<sup>1</sup> et Béatrice Van Haeperen<sup>23</sup>

Les budgets publics alloués aux politiques d'emploi, de formation et d'insertion donnent une image de l'importance de la politique d'emploi au sens large au sein d'un pays/région, mais aussi de l'orientation de cette politique et de son évolution au cours du temps. C'est l'objet de cette étude qui se concentre sur l'ensemble des mesures et dispositifs d'emploi, de formation et d'insertion financés en tout ou en partie par le budget de la Région wallonne au cours des années récentes. Le soutien du Plan Marshall à la politique de l'emploi y reçoit une attention particulière.

### 1. Introduction

Depuis une dizaine d'années, la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE), dont les grandes orientations sont formulées dans les Lignes directrices pour l'emploi, est devenue le référentiel des politiques d'emploi des Etats membres de l'Union européenne. Ces lignes directrices dessinent les contours des principales politiques d'emploi des pays membres, en insistant sur la nécessité de renforcer les politiques actives par rapport aux politiques passives. L'éducation, la formation tout au long de la vie et les mesures de promotion de l'emploi constituent des piliers essentiels de la SEE, qui elle-même soutient la Stratégie de Lisbonne, orientée vers une croissance forte et durable.

En Wallonie, les gouvernements qui se sont succédé au cours de cette période ont intégré ces objectifs européens dans leur programme. Dans le « Contrat d'avenir pour la Wallonie », ils sont formulés de manière générale : « relever le taux d'emploi » et « relever les niveaux de formation ». Dans le Plan Marshall, le Gouvernement wallon a fixé des objectifs chiffrés en matière de formations qualifiantes, de formations en langues étrangères et de création d'emplois.

Les programmes politiques se traduisent de manière automatique par des dépenses inscrites dans les documents budgétaires<sup>4</sup>. C'est sur ces documents que nous avons pris appui pour porter sur la politique de l'emploi un éclairage peu habituel : ce ne sont pas les bénéficiaires mais les coûts de la politique qui retiendront notre intérêt. Pour ce faire, nous avons répertorié les dépenses afférentes à la politique wallonne en faveur de l'emploi au sein de laquelle nous avons distingué les dispositifs d'emploi, de formation et d'insertion. Quelques constats méritent d'être épinglés :

- Au cours de la période sous revue, les politiques actives de l'emploi ont gagné en importance : leur part dans budget total de la Région wallonne est passée de 15,1% en 2004 à 18,4 % en 2008.
- Les aides à la promotion de l'emploi (APE) représentent plus de 75% du budget dédicacé aux dispositifs d'emploi.
- Dans le domaine des politiques actives d'emploi, le Plan Marshall mise davantage sur les investissements en capital humain que sur les créations directes d'emploi : en 2008, la répartition est environ 60% pour les dispositifs de formation et 40% pour les dispositifs d'emploi. Avec 63,4 millions d'euros en 2008, les crédits « formation » du Plan Marshall représentent 41,6% du budget wallon alloué à la formation.
- 60% du budget alloué aux mesures d'insertion se concentrent sur le Plan d'accompagnement des chômeurs, les Entreprises de formation par le travail (EFT) et les Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP); le solde, 40%, est partagé entre un grand nombre de projets.
- Le développement des dispositifs emploi/formation/insertion est allé de pair avec une augmentation des budgets de fonctionnement des institutions qui ont pour mission leur mise en œuvre. Au cours de la

période sous revue, les dépenses affectées aux politiques actives ont progressé de 36,6% et les dépenses de fonctionnement, de 45,2%.

#### 2. CHAMP ET SOURCES

L'objectif principal de cette étude étant de donner une idée de l'importance des politiques d'emploi, de formation et d'insertion dans le budget de la Région wallonne au cours des années récentes, notre champ embrasse l'ensemble des mesures et dispositifs d'emploi, de formation et d'insertion financés en tout ou en partie par le budget de la Région ainsi que les budgets de fonctionnement alloués aux organismes qui gèrent ces dispositifs.

Les politiques d'emploi sont identifiées au travers des différentes subventions visant à stimuler la création d'emploi dans le secteur marchand et non marchand en soutenant, dans des proportions variables, le coût de l'emploi.

Les politiques de formation<sup>5</sup> rassemblent les formations proposées aux travailleurs, aux indépendants, aux jeunes en alternance, aux chômeurs, aux personnes handicapées, aux travailleurs/chômeurs agricoles ainsi qu'aux agents de la fonction publique.

La rubrique « politiques d'insertion et de promotion de l'emploi » rassemble des dispositifs variés, dont le point commun est de fournir des services visant à faciliter l'accès à l'emploi. Les dépenses qui y figurent concernent, soit des dispositifs particuliers, soit des opérateurs dont la mission est d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leur démarche.

Nous avons isolé les frais de fonctionnement liés à la mise en œuvre des politiques, d'emploi, de formation et d'insertion.

Notre étude prend appui sur le repérage des dépenses allouées aux politiques de formation professionnelle et d'emploi dans les allocations de base du budget de la Région wallonne. Ce travail, qui faisait partie d'une étude plus large effectuée par le CERPE<sup>6</sup>, a permis de constituer une base de données couvrant la période 2001-2007 pour les politiques de formation professionnelle et la période 2004-2007 pour les politiques d'emploi. Nous avons mis à jour les données pour 2008 de manière à couvrir, pour l'ensemble des politiques, la période 2004-2008. L'affectation des politiques à une de ces catégories n'est pas toujours aisée : certaines mesures combinent formation et emploi. Nous avons procédé à des arbitrages en nous appuyant sur les documents budgétaires approuvés par le Parlement<sup>7</sup>.

Concrètement, nos estimations comprennent, d'une part, des dépenses incluses dans les programmes gérés par les ministres en charge des matières étudiées et, d'autre part, des dépenses entrant dans le champ et appartenant à d'autres programmes<sup>8</sup>. Les données recueillies proviennent des budgets 2004 à 2008, dans leur version ajustée. Les informations récoltées correspondent à des dépenses publiques prévues en cours



### LES BREVES DE L'IWEPS

Tableau 1. Evolution des dépenses liées aux politiques d'emploi, de formation et d'insertion en Région

WALLONNE, (MOYENS DE PAIEMENT, BUDGET AJUSTÉ)

	Mill	ions€	Différentiel en %	Part des en %	mesures de (6)	Part des mesures en % de (4)
	2004	2008	2004-2008	2004	2008	2008
Politiques d'emploi (1)	589,4	712,3	20,9	66,0	57,7	71,9
Politiques de formation (2)	77,8	152,3	95,6	8,7	12,3	15,4
Politiques d'insertion et promotion de l'emploi (3)	58,1	126,5	117,6	6,5	10,2	12,8
Politiques actives $(4) = (1+2+3)$	725,3	991,1	36,6	81,2	80,3	100,0
Frais de fonctionnement (5)	167,9	243,8	45,2	18,8	19,7	
TOTAL (6)	893,3	1 234,9	38,2	100,0	100,0	

Source : programmes justificatifs de 2004 à 2008, budget ajusté de la Région wallonne

d'année : l'analyse porte sur les moyens de paiements<sup>9</sup>. Les budgets sont estimés à prix courants ; l'évolution des proportions dans le budget total donne une indication de l'effort en termes réels.

3. Le budget alloué à l'ensemble des mesures emploi/ formation/insertion a augmenté de 40% entre 2004 et 2008. En 2008, ces dépenses représentent 18,4 % du budget total de la Région Wallonne, pour 15,1% en 2004.

A la lecture du budget ajusté 2008, il ressort que les crédits budgétaires affectés en Région wallonne au financement des mesures d'emploi, de formation et d'insertion s'élèvent en 2008 à 1,2 milliard d'euros, résultat d'une hausse de 38,2% des moyens de paiement sur 4 ans, soit +341,6 millions d'euros (tableau 1). La croissance des budgets alloués aux politiques actives d'emploi a été nettement plus soutenue que celle du budget total de la Région wallonne qui, entre 2004 et 2008 est passé de 5,9 milliards d'euros à 6,7 milliards d'euros, soit une augmentation de 13,4%. En conséquence, ces politiques gagnent en importance dans le budget total : elles passent de 15,1% en 2004 à 18,4% en 2008.

Poursuivant la lecture du tableau 1, on observe que ce sont les politiques d'insertion et de promotion de l'emploi qui, entre 2004 et 2008, affichent la plus forte hausse de leurs moyens financiers (+117,6%), suivies des politiques de formation (+95,6%); en revanche, les dispositifs d'emploi connaissent une croissance nettement moins soutenue (+20,9%). Ensemble, les budgets alloués aux politiques actives (emploi, formation et insertion) ont augmenté de 36,6%. Les moyens affectés à la mise en œuvre des dispositifs (frais de fonctionnement), enregistrent une hausse de 45,2%<sup>10</sup>. La croissance plus faible des budgets alloués aux dispositifs d'emploi a comme corollaire une baisse de leur part dans le budget global emploi/formation/ insertion. Bénéficiant toutefois d'un avantage substantiel, les dispositifs d'emploi se maintiennent en tête, passant de 66% du budget emploi/formation/insertion en 2004, à 57,7% en 2008. Au cours de cette période, les politiques de formation ont vu leur part augmenter de 8,7% à 12,3% et les politiques d'insertion de 6,5% à 10,2%.

La structuration des politiques actives de l'emploi en Wallonie diffère de manière significative de la moyenne européenne (EU-15). Selon les dernières statistiques disponibles (2005), les dépenses de formation représentent, en moyenne européenne, 39% du total des politiques actives ; les dépenses liées à l'emploi représentent 61% du total (Gagel, 2008). En Wallonie, (tableau 1, dernière colonne), les politiques actives sont plus nettement orientées vers l'emploi, avec 72% des budgets ; les politiques de formation et les politiques d'insertion, dont certaines contiennent des aspects formatifs, représentent respectivement 15,4% et 12,8% des politiques actives<sup>11</sup>.

## 4. Les aides à la promotion de l'emploi (APE) représentent plus de 75% du budget dédicacé aux dispositifs d'emploi.

Au sein des politiques d'emploi, ce sont les emplois APE qui concentrent la plus importante part du budget, avec plus de 75% au cours de la période. Viennent ensuite les Entreprises de Travail Adapté (ETA), le Programme de Transition Professionnelle (PTP), avec respectivement 12% et 5% en 2008. Un regard sur l'évolution 2004-2008 révèle que tous les dispositifs, à l'exception des primes à l'emploi en faveur des PME, ont bénéficié d'une hausse de leur allocation budgétaire. Les rythmes de croissance ont été différents, ce qui explique le léger fléchissement de la part des APE et des ETA, contrebalancé par une hausse du PTP et de quelques mesures de moindre importance groupées dans « Autres » : les Conventions premier emploi (+52,5%),

les subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration des bénéficiaires du revenu d'intégration (+ 86%) et les initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS, +97%). Autre enseignement déduit de ce tableau : avec 39,1 millions d'euros, les moyens de paiement dédicacés aux mesures « emploi » du Plan Marshall ne représentent, en 2008, que 5,5% du budget wallon alloué aux dispositifs d'emploi. Les mesures Marshall sont détaillées plus loin (section 8).

5. Le Plan Marshall a largement contribué au développement des mesures « formation » : avec 63,4 millions d'euros en 2008, les crédits « formation » du Plan Marshall représentent près de 41,6% du budget wallon alloué à la formation.

Entre 2004 et 2008, les moyens de paiement destinés au financement des politiques de formation ont augmenté de 74,5 millions d'euros, dont 63,4 millions d'euros de moyens additionnels financés dans le cadre du Plan Marshall, pour atteindre 152,3 millions d'euros en 2008. En 2008, le Plan Marshall finance ainsi les mesures « formation » à hauteur de 41.6%.

On notera une hausse significative des budgets alloués aux formations des chômeurs et travailleurs salariés : ceux-ci ont été multipliés par plus de trois entre 2004 (26 millions d'euros) et 2008 (80,5 millions d'euros) ; la part du budget qui leur est consacrée passe ainsi de 34,3% en 2004 à 52,9 % en 2008 12. Beaucoup plus modeste (5,5 millions d'euros en 2008), le budget affecté à l'articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle (mesures visant l'accès des jeunes et des enseignants aux centres de compétence) a lui aussi été multiplié par près de trois au cours de la période sous revue.

Les agents de la fonction publique ont également été crédités d'importants moyens supplémentaires : au cours de la période observée, leur budget formation a été multiplié par deux, passant de 2,3 millions d'euros en 2004 à 4,5 millions d'euros en 2008.

On observe en revanche une croissance moins rapide

Tableau 2. Les politiques d'emploi - Région Wallonne, (moyens de paiement, budget ajusté)

	Millions €	Part des mesures (en %)	
	2008	2004	2008
Aides à la Promotion de l'Emploi (APE)	544,7	78,4	76,5
Subventions pour les travailleurs handicapés dans les entreprises de travail adapté (ETA)	84,0	12,1	11,8
Programme de Transition Professionnelle (PTP)	35,0	3,6	4,9
Autres*	48,6	5,9	6,8
TOTAL	712,3	100	100
dont: mesures Marshall	39,1		

Source : programmes justificatifs de 2004 à 2008, budget ajusté de la Région wallonne

\* Convention premier emploi, PFI, Primes à l'emploi, Indexation des salaires liés aux accords du non-marchand, Subvention aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS), les initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS).



### LES BREVES DE L'IWEPS

Tableau 3. Budgets alloués à la formation - Région Wallonne. (Moyens de paiements budget ajusté)

	Millions €	Part des mesures (en %)	
	2008	2004	2008
Formation des travailleurs (1)	20,1	21,9	13,2
Formation des chômeurs (2)	11,4	11,6	7,5
Formation s'adressant aux chômeurs et travailleurs (3)	49,0	0,8	32,2
TOTAL (1+2+3)	80,5	34,3	52,9
Formation des indépendants/formation initiale des jeunes en alternance	38,5	35,0	25,3
Formations des personnes handicapées	17,0	20,5	11,1
Autres*	16,3	12,4	10,7
TOTAL	152,3	100,0	100,0
dont: mesures Marshall	63,4		

Source : programmes justificatifs de 2004 à 2008, budget ajusté de la Région wallonne

\* Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle, Formation des chômeurs/travailleurs agricoles, Formation des agents de la fonction publique, Enseignement de promotion sociale, Actions de sensibilisation et détection des besoins de formation.

des budgets formation en faveur des indépendants et des jeunes en alternance (+45%) et de certaines catégories incluses dans « Autres » : travailleurs agricoles (+22%), adultes en promotion sociale (+12%) et personnes handicapées (+9%). Ceci implique que les budgets concernés baissent en part relative dans l'ensemble des dépenses de formation.

6. 60% du budget alloué aux mesures d'insertion se concentrent sur le Plan d'accompagnement des chômeurs, les Entreprises de formation par le travail (EFT) et les Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP); de nombreux projets se partagent les 40% restants.

Nous l'avons dit, les crédits budgétaires associés aux mesures d'insertion et de promotion de l'emploi ont enregistré une expansion nettement supérieure à celle observée pour l'ensemble des politiques sous revue : le taux de croissance annuel moyen des budgets alloués aux mesures d'insertion a été de 21,5%, celui de l'ensemble des mesures emploi/formation/insertion a été de 8,5%. L'accroissement des moyens financiers a été principalement affecté au Plan d'accompagnement des chômeurs, au financement des Entreprises de formation par le travail (EFT) et organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), aux Entreprises d'insertion et, enfin, aux Missions régionales pour l'emploi (comprises dans « autres ») dont les moyens budgétaires ont été multipliés par trois au cours de la période observée.

Ces augmentations s'expliquent en partie par la levée du moratoire sur les EFT/OISP (prise en charge par la Région wallonne du financement européen), le lancement du projet pilote favorisant l'insertion de jeunes dans 5 quartiers prioritaires confié aux MIRE et l'agrément de nouvelles entreprises d'insertion.

7. En 2008, les dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre des politiques d'emploi, de formation et d'insertion s'élèvent à 243,2 millions d'euros et représentent environ 20% du budget global alloué aux politiques actives<sup>13</sup>.

Les données présentées concernent les principales institutions chargées de la mise en oeuvre de la politique de l'emploi et de la formation en Région wallonne. Eu égard à son double rôle de régisseur-ensemblier sur le marché de l'emploi et d'opérateur de formation, le Forem, concentre la majeure partie de ces budgets : 79% en 2008. En 2008, le budget du Forem se partage de manière plus ou moins égale entre Forem Conseil (94 millions d'euros) et Forem Formation (98,3 millions d'euros) et Forem Formation (98,3 millions d'euros). Les centres de compétences connaissent une hausse notable de leurs budgets : ceux-ci passent de 9,2 à 24,1 millions d'euros entre 2004 et 2008 (+163%). Les dépenses liées au fonctionnement de l'IFAPME s'élèvent, quant à elles, à 14,9 millions d'euros en 2008 et représentent 6% du budget de fonctionnement.

En revanche, le budget réservé au financement des cyberécoles (compris dans « Autres ») n'enregistre plus de mouvements majeurs depuis 2005. Son montant s'élève à 12 millions d'euros en 2008.

8. Dans le domaine des politiques actives d'emploi, le Plan Marshall mise davantage sur les investissements en capital humain que sur les créations directes d'emploi. En 2008, la répartition est environ 60% pour les dispositifs de formation, et 40% pour les DISPOSITIFS D'EMPLOI.

Le Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon (PAP) adopté par le Gouvernement wallon en 2005 vise à donner une impulsion au dynamisme régional. Dans cette perspective, des moyens budgétaires (1,5 milliard d'euros libérés sur une période de 4 ans) sont concentrés sur des mesures réputées fondamentales pour la croissance économique : le développement des infrastructures et des investissements et l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre.

Avec 63,4 millions d'euros en 2008, les moyens alloués à la formation sont bien supérieurs aux moyens destinés à l'emploi, et révèlent la volonté des pouvoirs publics d'améliorer l'appariement entre les compétences de la main d'œuvre et les besoins des entreprises. Les formations pour occuper les postes « en pénurie de main d'œuvre qualifiée » et les formations en langues ont reçu la priorité, avec respectivement 22,8 et 21,3 millions d'euros en 2008, soit, ensemble, deux-tiers du budget formation.

Les mesures de créations directes d'emplois, qui rappelonsle, occupent la part la plus importante du budget consacré aux dispositifs d'emploi/formation et insertion, sont toutefois également présentes. Comme le montrent les données du tableau 6, un budget de plus de 39 millions d'euros leur est consacré en 2008. On soulignera la part prépondérante, à l'intérieur de celui-ci, des mesures liées à la création d'emplois innovants, en ligne avec la promotion de l'innovation et de la R&D au cœur du Plan Marshall<sup>15</sup>.

### 9. Un autre regard sur les politiques de l'emploi et de la formation

L'analyse des politiques d'emploi/formation/insertion se concentre généralement sur les réalisations (nombre de personnes formées notamment), plus rarement sur les résultats et l'efficience, critères pourtant indispensables d'une bonne gestion des fonds publics, comme le montrent les nouvelles tendances et bonnes pratiques en matière de gestion publique et de gouvernance dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2007).

La fiabilité, la qualité et l'actualité des informations budgétaires nous inclinent à penser qu'elles devraient être

Tableau 4. Politiques d'insertion et de promotion de l'emploi Région Wallonne, (moyens de paiement, budget ajusté)

DODULI AUGUIL)				
	Millions €	Part des mesures (en %)		
	2008	2004	2008	
Plan d'accompagnement des chômeurs	47,5	25,7	37,5	
Entreprises de formation par le travail (EFT) et organismes d'insertion socionnofessionnelle (OISP)	27,9	17,8	22,1	
d'insertion socioprofessionnelle (OISP) Aménagement des postes de travail des personnes handicapées	18,7	29,5	14,8	
Subvention aux entreprises d'insertion	10,2	4,0	8,1	
Autres*	22,2	23,0	17,5	
TOTAL	126,5	100,0	100,0	

Source : programmes justificatifs de 2004 à 2008, budget ajusté de la Région wallonne



<sup>\*</sup> Agences de développement local (ADL), Cellules de reconversion, Maison de l'emploi, Missions régionales pour l'emploi (MIRE), Subventions aux entreprises d'insertion, Subventions aux Structures de gestion des centres villes, Subventions à l'économie sociale marchande, Accompagnement à l'auto-création d'emploi, Autres mesures d'insertion.

### LES BREVES DE L'IWEPS

Tableau 5 : Frais de fonctionnement des politiques de formation et d'emploi - Région Wallonne,

(MOYENS DE PAIEMENT, BUDGET AJUSTÉ)

moreno de 17 mentero, dodato 7 dodate/				
	Millions €	Part des mesures (en %)		
	2008	2004	2008	
FOREM Conseil	94,0	38,0	38,5	
FOREM Formation	98,4	44,2	40,4	
Centres de compétence	24,1	5,5	9,9	
IFAPME	14,6	6,7	6,0	
Autres*	12,7	5,7	5,2	
TOTAL	243,8	100,0	100,0	

Source : programmes justificatifs de 2004 à 2008, budget ajusté de la Région wallonne

\* Frais de fonctionnement de la Sowecsom, Communauté française : équipement informatique, Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

plus abondamment utilisées dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques. En effet, l'approche budgétaire traduit précisément les intentions et les priorités du Gouvernement et permet, grâce aux exigences du suivi budgétaire, d'observer l'évolution des taux d'exécution et les ajustements opérés en cours d'année. Ces données devraient être couplées à des données de qualité équivalente sur les résultats des politiques pour construire des indicateurs d'efficience. A ce jour, les informations sont lacunaires ou dispersées et sont difficilement exploitables pour des évaluations.

Ce constat invite à mettre un accent particulier, dès le début de la législature, sur la mise en place de systèmes d'informations permattant d'évaluer les politiques sous l'angle des résultats et de l'efficience.

### RÉFÉRENCES

 Collet S., Weickmans G., et Deschamps R. (2008), Les politiques d'emploi et de formation en Belgique. Estimation du coût des politiques wallonnes et comparaisons interrégionales et intercommunautaires. Cahiers de recherche – série politique économique, n° 25 2008/4, FUNDP

- Cour des comptes (2007), Les aides à la promotion de l'emploi.
  Rapport de la Cour des comptes transmis au Parlement wallon, téléchargeable sur http://www.ccrek.be/docs/Reports/2007/ 2007\_12\_PromotionEmploi.pdf
- Cour des comptes (2008), Rapport portant sur la préfiguration des résultats de l'exécution du budget pour l'année 2007, transmise par la Cour des comptes, en applicaiton de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.
- Cour des Comptes (2008), Rapport relatif au premier feuilleton d'ajustement du budget de la Région wallonne 2008, transmis au Parlement wallon en application de l'article 16 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.
- IWEPS (2004), Annuaire statistique de la Wallonie, Module marché du travail, publication IWEPS.
- S. Gagel (2008), Expenditures on Labour Market Policies, 2005, Furostat – Statistics infocus. 45/2008
- Gouvernement wallon (2005), Le Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon, téléchargeable sur http://palnmarshall.wallonie.be/ spip/IMG/pdf/PlanMarshallIntegralite.pdf
- OCDE (2007), La budgétisation axée sur la performance dans les pays de l'OCDE, éditions OCDE, Paris
- Parlement wallon (2004 à 2008), Projets de décret contenant

Tableau 6 : Les mesures du Plan Marshall en faveur de la formation et de l'emploi

		répartition en %		
	2006	2007	2008	2008
Emploi				
Gestion pénurie de main d'œuvre qualifiée	0,1	0,2	0,2	0,2
Emplois de proximité (enfance et personnes dépendantes)	10,5	16,8	17,3	16,9
Emplois innovants et emplois jeunes	11,8	20,5	20,5	20,0
IDESS	0,0	1,6	1,0	1,0
Total emploi	22,4	39,1	39,0	38,1
Formation	0,0	0,0	0,0	
Formation métiers en pénuries	7,4	16,1	22,8	22,3
Formation en alternance	0,0	4,4	4,0	3,9
Financement du volet formation des pôles de compétitivité	0,0	3,1	5,9	5,8
Mise en œuvre des politiques de formation confiées au Forem	7,2	12,0	21,3	20,7
Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	0,0	3,0	4,0	3,9
Mise en œuvre des politiques de formation confiées à IFAPME	1,3	2,8	3,9	3,8
Financement du Plan langues dans le cadre des formations en alternance	0,0	0,6	0,7	0,7
Dotation complémentaire à l'AWEX	0,3	0,5	0,4	0,4
Explort	0,4	0,4	0,4	0,4
Total formation	16,6	43,0	63,4	61,9
Total mesures Marshall	39,0	82,1	102,4	100

Source: programmes justificatifs de 2005 à 2008, budget ajusté de la Région wallonne + rapport cour des comptes

le budget général des dépenses de la Région wallonne pour les années budgétaires 2004 à 2008. Programmes justificatifs afférents aux compétences du Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine et aux compétences du Ministre de la formation.

#### Notes

- Attachée scientifique, IWEPS, S.Cipriano@iwpes.be
- <sup>2</sup> Coordinatrice scientifique, IWEPS, B. Vanhaeperen@iweps.be
- Les auteurs remercient (). Collicis, B.Conter, D.Defays, M. Dejardin, M. Lefèvre, C. Mainguet, O. Meunier pour leur relecture attentive et leurs remarques constructives sur une version antérieure de ce texte. Les tableaux complets sont disponibles sur demande aux auteurs.
- 4 Pour la définition des concepts budgétaires, voir Collet et al. (2007)
- Pour une définition des politiques de formation, voir le site du SPW-DGO6 (http://emploi.wallonie.be).
- 6 Centre de recherches en Economie Régionale et Politique Economique, FUNDP, Namur. La méthodologie et les principaux résultats de cette étude sont publiés dans Collet et al (2008). Nous nous sommes écartés de la méthodologie du CERPE. Celle-ci comprenait trois catégories : emploi, formation et hybride (dispositifs comportant une double dimension). Une nouvelle catégorie - insertion - a été créée et la catégorie «hybride» a été supprimée. Les dispositifs ont été redistribués entre les trois catégories : formation, emploi et insertion. De plus, nous avons isolé les dépenses de fonctionnement.
- Par exemple, le Plan formation insertion (PFI), qui comporte une dimension formation, est intégré dans les politiques d'emploi, car la stimulation à la création d'emploi (par le biais d'une subvention) apparaît prépondérante par rapport à la formation (sur le poste de travail)
- 8 Par exemple, plusieurs mesures d'insertion sont inscrites dans le budget du Ministre des affaires sociales; les formations du personnel de la fonction publique sont inscrites dans le budget du Ministre de la fonction publique.
- 9 Les moyens de paiement sont constitués de l'ensemble des crédits qui impliquent des sorties de fonds à charge du budget de l'année
- 10 Les frais de fonctionnement comprennent notamment les frais de personnel, les investissements et le support nécessaires à la mise en œuvre des politiques. La forte progression de ces frais de fonctionnement est liée, en partie, aux nouvelles missions confiées aux institutions en charge de la politique de l'emploi dans le cadre du Plan Marshall. Pour plus de détails, voir IWEPS (2009), Evaluation du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon, Rapport de synthèse.
- 11 Les informations concernant les Politiques du Marché du travail (PMT) ne sont pas tout à fait comparables aux informations budgétaires proposées pour la Wallonie : dans le premier cas, il s'agit de dépenses réalisées, dans le second, de dépenses programmées au cours de l'année. De plus, les données PMT n'incluent que des mesures ciblées.
- 12 Le Plan Marshall a modifié la structure des allocations budgétaires ; il n'est plus possible de distinguer les mesures s'adressant spécifiquement aux demandeurs d'emploi d'une part, aux travailleurs de l'autre. Ainsi, les mesures « pénuries » et Plan langue » s'adressent aux deux publics, ce qui explique l'évolution des montants de la ligne (3) du tableau 3.
- Les dépenses de fonctionnement de la direction de l'emploi et de la formation du SPW ne sont pas prises en compte.
- 14 Le budget réservé au financement des activités de Forem support est englobé dans les dotations Forem-conseil et Foremformation.
- 15 Le lecteur intéressé trouvera davantage d'informations sur les budgets du Plan Marshall affectés aux politiques d'emploi et de formation dans « L'évaluation du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon, rapport de synthèse », IWEPS (2009).

